

## Rapport Général du commissaire aux comptes

*Aux Membres du Conseil d'Administration de AMEN CAPITAL,  
Gestionnaire du Fonds Commun de Placement à Risque « FCPR AMENCAPITAL 4 »*

### *Rapport sur l'audit des états financiers*

#### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « FCPR AMENCAPITAL 4 » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **13 576 913 DT** et une valeur liquidative égale à **1 009,662 DT** par part.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMENCAPITAL 4** » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMENCAPITAL 4** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant:

➤ Le FCPR AMEN CAPITAL 4 porte sur un montant projeté de 30.000.000 DT. Au 31 décembre 2023, il a été souscrit à hauteur de 13.447.000 DT dont 1.267.000 TND non encore libérés.

#### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMENCAPITAL 4** » dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble

autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

#### Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMENCAPITAL 4** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMENCAPITAL 4** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMENCAPITAL 4** ».

#### Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

#### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR AMENCAPITAL 4** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le « FCPR AMENCAPITAL 4 » des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.  
Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 27 décembre 2024

**Le Commissaire aux comptes**

**BDO Tunisie**

**Adnène Zghidi**



Tour BDO  
International  
City Center 3  
Centre Urbain Nord  
1082 - Tunis  
Tunisie  
MF: 24259 F / A / M / 000

<b>BILAN</b>			
(Exprimé en dinars)			
	Notes	Exercice clos au 31 décembre 2023	Exercice clos au 31 décembre 2022
<b><u>ACTIFS</u></b>			
<b>PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>8 809 737</b>	<b>7 451 213</b>
a- Actions et valeurs assimilées		8 809 737	7 451 213
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0
c- Emprunts d'Etat		0	0
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>3 447 660</b>	<b>4 785 581</b>
a- Placements à terme		0	1 348 605
b- Placements en certificat de dépôt		0	0
c- Placements en pensions livrées		0	2 030 419
d- Disponibilités		3 447 660	1 406 557
<b>CRÉANCES D'EXPLOITATIONS</b>	<b>AC3</b>	<b>78 507</b>	<b>74 781</b>
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>AC4</b>	<b>1 268 111</b>	<b>1 270 307</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>13 604 014</b>	<b>13 581 882</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b>OPÉRATEURS CRÉDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>15 999</b>	<b>3 999</b>
<b>AUTRES CRÉDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>11 085</b>	<b>11 868</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>27 084</b>	<b>15 867</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>13 623 980</b>	<b>13 518 442</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>-47 050</b>	<b>47 573</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs			
b- Sommes distribuables de l'exercice		-47 050	47 573
c- Régul. Résultat distribuables de la période		0	0
<b>ACTIF NET</b>		<b>13 576 931</b>	<b>13 566 015</b>
<b>TOTAL PASSIFS ET ACTIF NET</b>		<b>13 604 014</b>	<b>13 581 882</b>

<b>ETAT DE DE RESULTAT</b> (Exprimé en dinars)			
	Notes	Exercice clos au 31 décembre 2023	Exercice clos au 31 décembre 2022
<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>0</b>	<b>7 298</b>
a- Dividendes		0	7 298
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c- Revenus des autres valeurs		0	0
d- Revenus des emprunts d'état et valeurs assimilés		0	0
<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>318 097</b>	<b>358 961</b>
<i>Total des revenus des placements</i>		<i>318 097</i>	<i>358 961</i>
<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>347 581</b>	<b>308 193</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>-29 484</b>	<b>58 067</b>
Autres produits			
Autres charges	<b>CH2</b>	17 565	10 494
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-47 050</b>	<b>47 573</b>
Régularisation du résultat d'exploitation			
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>-47 050</b>	<b>47 573</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		105 538	13 028
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres			56 664
Frais de négociation			
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>58 489</b>	<b>117 266</b>

<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>			
<b>(Exprimé en dinars)</b>			
	Notes	Exercice clos au 31 décembre 2023	Exercice clos au 31 décembre 2022
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>			
		<b>58 489</b>	<b>117 266</b>
a- Résultat d'exploitation		-47 050	47 573
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		105 538	13 028
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	56 664
d- Frais de négociation de titres			0
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>			
		<b>47 573</b>	<b>222 158</b>
<b>Transactions sur le capital</b>			
		<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		0	0
- Capital			
- Régularisation des sommes non distribuables			0
- Régularisation des sommes distribuables			
b- Rachats		0	0
- Capital		0	0
- Régularisation des sommes non distribuables		0	0
- Régularisation des sommes distribuables		0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>10 916</b>	<b>-104 893</b>
<b>ACTIF NET</b>			
a- Début de période		13 566 015	13 670 908
b- Fin de période		13 576 931	13 566 015
<b>NOMBRE DE PARTS SOUSCRITS</b>			
a- Début de période		13 447	13 447
b- Fin de période		13 447	13 447
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		<b>1 009,662</b>	<b>1 008,851</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>		<b>0,656%</b>	<b>1,898%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### I. PRESENTATION DU FONDS:

« FCPR AMENCAPITAL 4 » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « AMEN CAPITAL » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 septembre 2019.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

L'objectif fondamental du Fonds est d'investir dans les sociétés offrant un potentiel de croissance créatrice de valeur, dans le respect de la réglementation en vigueur et des règles d'investissement et d'éthique du règlement intérieur.

Le montant de l'actif cible du fonds est de **30 000 000 DT** réparti en **30 000** parts de **1 000 DT** chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

La première période de souscription a commencé à courir à partir de la date du 19 mars 2020.

Au 31 décembre 2023, il a été souscrit à **13 447 000 DT** dont **1 267 000 DT** non encore libérés.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire.

FCPR AMENCAPITAL 4 est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est AMEN BANK.

Le gestionnaire étant AMEN CAPITAL.

### II. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### III. METHODES COMPTABLES ADOPTEES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...).

### **3.3- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.



#### IV. NOTES COMPLEMENTAIRES SUR LES COMPTES

##### 1. NOTES SUR LE BILAN

##### AC1. PORTEFEUILLE-TITRES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un solde de 8 809 737 DT se détaillant comme :

Désignation du titre	Nre de titres	Coût d'acquisition	Plus/Moins valeur latente au 31.12.2023	Valeur au 31.12.2023	Méthode de valorisation	% actif net	% du capital de l'émetteur	Cession/reprise
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	56 256	7 800 002	53 884	7 853 886		57,45%	58,41%	0
Société SAIPH	26 081	1 999 995	53 884	2 053 879	Juste valeur (Multiple EBIDA)	15,02%	15,27%	
Société SEVN	14 876	1 799 996	0	1 799 996	Coût d'acquisition	13,17%	13,39%	
Société PECMED	8 632	2 000 001	0	2 000 001	Coût d'acquisition	14,63%	14,87%	
Société ELHANA	6 667	2 000 010	0	2 000 010	Coût d'acquisition	14,63%	14,87%	
<b>Titres des OPCVM</b>	<b>7 634</b>	<b>889 419</b>	<b>66 433</b>	<b>955 851</b>		<b>6,99%</b>	<b>7,11%</b>	<b>0</b>
AMEN ALIANCE SICAV	7 241	836 307	63 619	899 926	Valeur liquidative	6,58%	6,69%	
FIDELITY SICAV PLUS	393	53 112	2 814	55 925	Valeur liquidative	0,41%	0,42%	
<b>TOTAL</b>		<b>8 689 421</b>	<b>120 317</b>	<b>8 809 737</b>		<b>64,44%</b>	<b>65,51%</b>	<b>0</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût de revient au 31-12-2022	Coût d'acquisition	Coût de cession/rachat	Prix de cession	Plus ou (moins) valeurs réalisées	Dividendes encaissés	Coût de revient au 31-12-2023
<b>Actions non cotées</b>	<b>6 600 127</b>	<b>1 199 875</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 800 002</b>
Société SAIPH	1 999 995						1 999 995
Société SEVN	1 799 996						1 799 996
Société PECMED	800 126	1 199 875					2 000 001
Société ELHANA	2 000 010						2 000 010
<b>Actions SICAV</b>	<b>836 307</b>	<b>53 112</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 298</b>	<b>889 419</b>
AMEN ALIANCE SICAV	836 307					0	836 307
FIDELITY SICAV PLUS	0	53 112				0	53 112
AMEN TRESOR						7 298	0
<b>TOTAL</b>	<b>7 436 435</b>	<b>1 252 986</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 298</b>	<b>8 689 421</b>

##### AC2. LES PLACEMENTS MONETAIRES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un solde de 3 447 660 DT se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Compte à terme	0	1 335 000
Intérêts courus sur compte à terme	0	13 605
Certificat de dépôt	0	0
Intérêts précomptés sur certificat de dépôt	0	0
Placements en pensions livrées	0	2 000 294
Intérêts courus sur pension livrée	0	30 124
Dépôts à vue	3 447 660	1 406 557
<b>Total</b>	<b>3 447 660</b>	<b>4 785 581</b>

**AC3. LES CREANCES D'EXPLOITATION**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un solde de 78 507 DT se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
AMEN INVEST	19	48
Charges constatées d'avance	78 488	72 983
Souscripteurs	0	1 750
<b>Total</b>	<b>78 507</b>	<b>74 781</b>

**AC4. LES AUTRES ACTIFS**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un solde net de 1 268 111 DT se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Amen Bank - Montant Souscrit non versé	1 267 000	1 267 000
Amen Capital - Dividende versé en plus	1 111	3 307
<b>Total</b>	<b>1 268 111</b>	<b>1 270 307</b>

**PA1. LES OPERATEURS CREDITEURS**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un solde net de 15 999 DT se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Dépositaire	16 000	4 000
Gestionnaire	-1	-1
<b>Total</b>	<b>15 999</b>	<b>3 999</b>

**PA2. AUTRES CREDITEURS DIVERS**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un solde net de 11 085 DT se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Commissaire aux comptes	9 429	6 916
CMF	1 626	1 616
Amen Capital	30	30
Charges à payer	0	3 307
<b>Total</b>	<b>11 085</b>	<b>11 868</b>

## 2. NOTES SUR LE CAPITAL

Le capital s'élève au 31 décembre de 2023 à 13 447 000 DT.

<b>Capital souscrit au 31.12.2022</b>	
Montant	13 447 000
Nombre des parts émises	13 447
Nombre de copropriétaires	4
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	
Nombre des parts émises	
Nombre de copropriétaires	4
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	
Nombre de parts rachetées	
Nombre de copropriétaires sortants	
<b>Capital souscrit au 31.12.2023</b>	
Montant	13 447 000
Nombre de parts	13 447
Nombre de copropriétaires	4

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2022	13 518 442	13 566 015
Souscription de la période		0
Rachat de la Période	0	0
<b>Autres Mouvements</b>		
Distribution de dividendes		-47 573
Plus ou moins-values réalisées	53884	53884
Variation de plus ou moins-value latentes	51 654	51 654
Régularisation Sommes ND de la période		
Sommes distribuables des exercices antérieurs		
Sommes distribuables de l'exercice		-47 050
<b>Montant Fin de période au 31.12.2023</b>	<b>13 623 980</b>	<b>13 576 931</b>

## 3. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### PR2. REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Les Revenus des placement monétaires totalisent, au 31 décembre 2023, la somme de 318 097 DT se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts compte à terme	16 041	283 666
Intérêts Certificats de dépôt	114 457	45 170
Intérêts pension livrée	187 599	30 124
<b>Total</b>	<b>318 097</b>	<b>358 961</b>

### CH1. CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Les charges de gestion des placements totalisent, au 31 décembre 2023, la somme de 347 581 DT détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération Dépositaire	16 000	16 258
Correction Rémunération dépositaire exercice 2021	12 259	0
Rémunération gestionnaire	319 322	291 935
<b>Total</b>	<b>347 581</b>	<b>308 193</b>

### CH2. AUTRES CHARGES

Les autres charges totalisent, au 31 décembre 2023, la somme de 17 565 DT détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Honoraires Commissaire aux comptes	12 061	8 409
Redevance CMF	1 568	1 568
Services bancaires et assimilés	3 741	287
Autres impôts taxes	195	230
<b>Total</b>	<b>17 565</b>	<b>10 494</b>

V. AUTRES INFORMATIONS

5.1- Données par part et ratios pertinents

Désignation par part	31/12/2023	30/12/2022
Revenus des placements	23,656	26,695
Charges de gestion des placements	-25,848	-22,919
<b>Revenu net des placements</b>	<b>-2,193</b>	<b>3,775</b>
Autres produits	-2,000	-1,000
Autres charges	-1,306	-0,780
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-5,499</b>	<b>1,995</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-2,000	-1,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice (1)</b>	<b>-7,499</b>	<b>0,995</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	7,848	0,969
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	4,214
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>7,848</b>	<b>5,183</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>2,350</b>	<b>7,178</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	-2,000	-1,000
Résultat non distribuable de l'exercice	7,848	5,183
Régularisation du résultat non distribuable	-2,000	-1,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>5,848</b>	<b>4,183</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>5,802</b>	<b>27,092</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 009,662</b>	<b>1 008,851</b>

Ratios de gestion des placements

Charges / actif net moyen	2,56%	2,27%
autres charges / actif net moyen	0,13%	0,08%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,23%	0,71%
<b>Actif net moyen</b>	<b>13 571 473</b>	<b>13 618 462</b>

### **5.2- Rémunération du gestionnaire**

La gestion du FCPR AMENCAPITAL 4 est confiée à la société AMEN CAPITAL. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. Des honoraires de gestion, lui sont accordés, d'un montant correspondant à :

- 1,75% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.
- 2,25% du montant total des souscriptions de parts du Fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds.

Pour le calcul des honoraires de gestion, lors de la cession de chaque participation, le montant des souscriptions sera réduit du prix d'acquisition de la participation cédée. Ces honoraires sont payables en tranches semestrielles d'avance.

Au 31 décembre 2023, la charge ainsi comptabilisée est de 319 322 DT.

### **5.3- Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à AMEN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire et est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum fixé à 7 000 DT HT et un maximum de 20 000 DT HT par an applicable à compter de l'achèvement de la période de souscription de deux ans. Cette commission sera prélevée à terme échu 15 jours après l'arrêté de la VL de l'exercice.

La charge relative à l'exercice 2023 s'élève à 16 000 DT.

Toutefois, et durant l'exercice 2021, la charge du dépositaire a été sous-estimée de 12 259 DT.

Au 31 décembre 2023, la charge ainsi comptabilisée est de 28 259 DT.